DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Candidature au programme ALCOTRA « nouvelles coopérations – appel à projet nouveaux défis » - C.A.R.E.

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le vingt-deux février à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MRS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir F. MANTEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERVLIET. VOISIN (Pouvoir T. ILBERT). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président.

Expose qu'à la suite du programme européen PITER GRAIES LAB Social Lab, les partenaires italiens et français ont suggéré de renouveler le partenariat pour poursuivre les projets initiés (notamment schéma territorial sur l'offre de services et habitat inclusif) dans le cadre d'un projet transfrontalier : ALCOTRA / C.A.R.E (Communautés pour Aider la Résilience des Ecosystèmes socio-sanitaires).

Explique que le partenariat est constitué des structures suivantes : Ville métropolitaine de Turin, Coldiretti, l'ASLO TO 4, la Communauté d'agglomération Arlysère, la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette avec comme chef de file la Communauté de communes Val Guiers.

Présente le plan d'action élaboré à l'échelle du partenariat transfrontalier :

- WPO Préparation du projet,
- WP1 Gouvernance et gestion administrative,
- WP2 Actions de communication et diffusion du projet et de promotion de l'assistance socio-sanitaire de proximité et de la santé d'initiative,
- WP3 Renforcement du système de prévention et développement des services de santé de proximité,
- WP4 Actions de promotion de la santé, préservation de l'autonomie, habilitation.

Précise que le montant total du projet de candidature s'élève à 1 984 204.09 € soit par partenaires :

- Ville métropolitaine de Turin : 385 000,00 €;
- Coldiretti: 200 000,00 €;
- L'ASLO TO4 : 158 200€ ;
- Communauté d'agglomération Arlysère : 520 750,00 € ;
- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette : 201 415,65 € ;
- Communauté de communes Val Guiers : 518 838,45 €.

Présente :

- le budget prévisionnel des actions portées par la CCLA :

Délibération N° 2023_22_02_4 Publié le 01/03/2023
Transmis en Préfecture le : 16/03/2023

plift fine well-	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Frais de personnel				May 1			
Frais de personnel - Coûts réels	0,00 €	0,00€	37 786,34 €	60 393,58 €	45 688,40 €	0,00 €	143 868,32 €
Total Frais de personnel	0,00 €	0,00 €	37 786,34 €	60 393,58 €	45 688,40 €	0,00 €	143 868,32 €
Autres coûts - Taux forfaitaire de 40%	des frais de perso	onnel coûts réels	R WILL				
Autres coûts - Taux forfaitaire de 40% des frais de personnel coûts réels	0,00€	0,00 €	15 114,54 €	24 157,43 €	18 275,36 €	0,00 €	57 547,33 €
Total Autres coûts - Taux forfaitaire de 40% des frais de personnel coûts réels	0,00 €	0,00 €	15 114,54 €	24 157,43 €	18 275,36 €	0,00 €	57 547,33 €
Total	0,00 €	0,00 €	52 900,88 €	84 551,01 €	63 963,76 €	0,00 €	201 415,65 €
Financement du partenaire	1 1						201 415,65 €

- Les moyens prévisionnels et notamment humains mis en œuvre par la CCLA :
 - 0.4 ETP du responsable des services à la population sur 3 ans,
 - 0.1 ETP du directeur général des services sur 2 ans,
 - 0.05 ETP de la responsable des services administratifs sur 3 ans,
 - 0.05 de la responsable communication sur 3 ans,
 - 0.5 ETP d'un agent technique sur 3 ans ;

Invite le conseil communautaire à ?

- Approuver la mise en œuvre du projet ALCOTRA CARE au sein duquel la CCLA est partenaire,
- Approuver le plan d'actions du programme ALCOTRA « Nouvelles coopérations Appel à projet nouveaux défis » pour le projet C.A.R.E (Communautés pour Aider la Résilience des Ecosystèmes socio-sanitaires),
- Autoriser le Président à solliciter toute subvention publique pour sa réalisation ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVER la mise en œuvre du projet ALCOTRA CARE au sein duquel la CCLA est partenaire,

APPROUVER le plan d'actions du programme ALCOTRA « Nouvelles coopérations – Appel à projet nouveaux défis » pour le projet C.A.R.E (Communautés pour Aider la Résilience des Ecosystèmes socio-sanitaires),

AUTORISER le Président à solliciter toute subvention publique pour sa réalisation,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Président

